

CINEY, UNE COMMUNE POUR GRANDIR



PROGRAMME 2024

ELECTIONS COMMUNALES

MERCI!

Mouvement écologiste de
rassemblement citoyen

Table des matières

Accessibilité et Inclusivité.....	4
INTRODUCTION : TROIS « MERCI », TROIS AXES :	6
Axe 1 - Merci pour la protection de notre environnement et le bien-être de chacun-e	6
1.1. Une ville et des villages plus verts.....	6
1.2. Développer les mobilités actives.....	6
1.3. Cantines durables.....	7
1.4. Un enseignement mieux soutenu	7
Axe 2 - Merci pour vos engagements citoyens aujourd'hui et demain !	7
2.1. Création d'une Commission délibérative citoyenne	7
2.2. Conseils consultatifs et budget participatif.....	7
2.3. Suivi des grands projets.....	8
2.4. Digitalisation.....	8
2.5. Partenariat avec le secteur associatif.....	8
Axe 3 - Merci à tous ceux qui se battent pour une commune plus solidaire	8
3.1. Soutien aux initiatives sociales.....	8
3.2. Un « plan logement »	8
3.3. Ciney, commune résiliente face aux dérèglements climatiques.....	9
3.4. Ciney, commune modèle pour l'alimentation et l'agriculture durable.....	9
NOTRE PROGRAMME D' ACTIONS :	10
1. Ciney s'engage dans la transition	10
1.1. L'Agriculture et l'environnement : des alliés indispensables.....	10
1.1.1. Mettre la question de l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation locale au cœur de la participation citoyenne en amenant ce sujet au sein de la commission des agriculteurs et de commissions citoyennes (Conseil de l'alimentation durable, CLDR).....	10
1.1.2. Protéger nos terres agricoles de l'artificialisation et garantir leur usage nourricier :.....	10
1.1.3. Mettre en place une gestion active de nos terres agricoles publiques.....	11
1.1.4. Soutenir des producteurs et productrices et commerces locaux misant sur le circuit court.	11
1.1.5. Accompagner les cantines des collectivités publiques vers des produits locaux et durables.....	11
1.1.6. Entretien efficacement les espaces publics bordant les parcelles agricoles.....	11
1.1.7. Faciliter leur travail au quotidien	12
1.1.8. Lutter contre l'érosion et les inondations et le maintien de la fertilité des sols.....	12
1.2. Biodiversité	12
1.2.1. Aménagement et gestion des espaces naturels :.....	12
1.2.2. Espaces publics et jardins naturels :	12
1.2.3. Mobilité pour la faune et la flore :	12
1.2.4. Coexistence avec les espèces animales :	13
1.2.5. Bien-être et santé par la nature :	13
1.2.6. Lutte contre le dérèglement climatique :	13
1.2.7. Choix d'un éclairage non néfaste pour la faune nocturne.	13
1.3. Energie.....	14
1.3.1 Économies d'énergie	14
1.3.2 Développement des énergies renouvelables	14
1.4. Le zéro déchet : un engagement fort pour un avenir durable.....	14
2. Un enseignement communal pour préparer l'avenir.....	15
2.1. Être disponible, à l'écoute et bienveillant avec les directions d'école :	16
2.2. Créer un Conseil Consultatif de l'Enseignement Communal (CCEC) :.....	16
2.3. Soutenir les écoles face aux défis environnementaux :	16
2.4. Rénover de façon optimale les bâtiments scolaires :	16
2.5. Renforcer et poursuivre la transition numérique :	16
2.6. Renforcer et réorganiser les équipes d'entretien des écoles.	16
2.7. Soutenir les équipes pédagogiques :	16
2.8. Renforcer l'encadrement scolaire et extra-scolaire :.....	17
2.9. Promouvoir le bien-être à l'école et la prévention du harcèlement :	17
2.10 Activer la participation scolaire :	17

2.11	Soutenir les élèves à besoins spécifiques :	17
2.12	Organiser le bénévolat dans les écoles :	17
2.13	Créer de la vie scolaire à Ciney :	17
2.14	Sécuriser les déplacements :	17
2.15	Orienter et former des jeunes :	17
3.	Le Sport et la culture pour tous, un milieu associatif fort et une inclusion sociale : des richesses à cultiver !	17
3.1.	Culture et accès pour tous	17
3.2.	Sport pour la santé et le lien social	18
3.3.	Soutien aux associations	18
3.4.	Intergénérationnel	18
4.	Égalité des Chances, Diversité et Inclusion	19
4.1.	Nommer un échevin en charge des politiques transversales	19
4.2.	Sensibiliser les agents communaux et les travailleurs sociaux	19
4.3.	Réaliser un audit et un plan d'actions pour améliorer l'accessibilité des infrastructures communales	19
4.4.	Intégrer systématiquement la dimension des personnes à mobilité réduite (PMR)	19
4.5.	Créer un point de contact pour le signalement de discriminations	19
4.6.	Valoriser la fonction du "handicontact",	20
4.7.	Augmenter l'emploi de personnes en situation de handicap	20
4.8.	Développer des stages de découverte pour les personnes en situation de handicap	20
5.	Ciney, une commune paisible où chacun se sent en sécurité	20
5.1.	Un cadre policier complet et formé	20
5.2.	Une lutte assidue contre les dépôts clandestins et la malpropreté,	20
5.3.	Réserver les sanctions administratives communales aux seuls actes commis par des personnes majeures	20
5.4.	Introduire systématiquement dans les aménagements la dimension de la sécurité et l'attention portée aux personnes vulnérables	20
5.5.	Rétablir un éclairage sécurisant dans les espaces fréquentés en soirée	20
5.6.	Réduire la vitesse	20
6.	Une Ville Inclusive pour Tous	21
7.	Ciney, commune conviviale, solidaire et ouverte sur le monde	21
7.1.	Actions pour renforcer la convivialité	22
7.2.	Soutien à la cohésion sociale	22
7.3.	Accompagnement social	22
7.4.	Accès à un logement décent pour tous	23
7.5.	Accueil des réfugiés, primo-arrivants et demandeurs d'asile	23
8.	Ciney, une commune où la santé compte	23
8.1.	Contre la pénurie des médecins	23
8.2.	La lutte contre les violence faites aux femmes	24
	• Créer un logement d'urgence ou de transit spécifiquement destiné aux femmes avec ou sans enfants en difficulté	24
8.3.	Lutte contre les assuétudes	24
8.4.	Santé mentale des adolescents	25
9.	Un cadre de vie de qualité pour toutes et tous	25
9.1.	Urbanisme – aménagement de nos lieux de vie	25
9.2.	Logement	26
9.3.	Mobilité	26
9.3.1.	Modes actifs – piétons/cyclistes	26
9.3.2.	Transports en commun	27
9.3.3.	Le partage de sa voiture	27
10.	Faire de Ciney une commune attractive et dynamique	28
10.1.	Commerces et attractivités économiques	28
10.2.	Ciney, capitale du tourisme vert	28
10.2.1.	Valorisation des paysages et du patrimoine :	28
10.2.2.	Accueil des cyclistes :	28
10.2.3.	Développement d'hébergements diversifiés :	29
10.2.4.	Circuits pédestres et VTT :	29
10.2.5.	Aligner les politiques qui contribuent à l'attractivité du centre-ville (tourisme, commerce, événementiel) :	29
10.2.6.	Créer des balades culturelles, patrimoniales, matrimoniales et historiques à thèmes dans le centre-ville :	29

10.2.7.	Encourager la labellisation des hébergements éco-responsables sur le territoire.....	29
10.2.8.	Développer un service de vélos électriques en location :.....	29
11.	Bien-être animal	29

Accessibilité et Inclusivité

Une attention particulière a été portée sur l'inclusivité en termes de genre pour que les femmes qui nous lisent puissent se projeter, se sentir légitime tout en conservant un confort de lecture optimal.

L'écriture inclusive ne se résume pas aux formes abrégées comme le point médian. La langue française regorge de nombreuses ressources langagières pour éviter l'emploi de formulations conduisant à des interprétations exclusivement masculines des textes. Les textes mobilisant les dispositifs inclusifs suscitent davantage de représentations mentales de femmes que les textes rédigés au masculin.

Parmi ces ressources, nous avons choisis, pour l'écriture de ce rapport, certaines règles de l'écriture inclusive pour ne pas apporter de difficultés supplémentaires en termes de handicap.

- **La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres.**
- **L'utilisation de termes épicènes** : ce sont des termes qui s'expriment de la même façon au masculin ou au féminin comme « personne », « membre du corps professoral », « élève » ou encore « les personnes interrogées » au lieu de « participantes et participants ».
- **Les doublets** : Pour éviter le recours au seul masculin¹ pour désigner des ensembles mixtes comme *Les coordinateurs*, et nous leur avons préféré des doublets complets comme *Les coordinateurs et les coordinatrices*.
- **L'ordre de mention** : l'ordre dans lequel deux termes sont mentionnés n'est pas anodin. On a tendance à spontanément nommer en premier l'entité qui est la plus importante à nos yeux. Il peut donc être intéressant de nommer le féminin avant le masculin pour rendre les femmes plus visibles et les aider à se projeter.
- **Pas de points médian** : nous avons également évité l'utilisation de points médians comme *les coordinateur.rices* car ils apportent une difficulté supplémentaire à la lecture pour les personnes en situation de certains handicaps.
- **L'accord de proximité** : Nous avons mis de côté la règle familière d'accord « au masculin qui l'emporte » dans des cas comme *Les agriculteurs et les agricultrices*, et nous pratiquons l'accord de proximité, en adoptant pour l'adjectif ou le participe passé le même genre que le substantif le plus proche :
 - soit *les agriculteurs et les agricultrices ont été informées*,
 - soit, en inversant les sujets, *les agricultrices et les agriculteurs ont été informés*.

Ce rapport a également reçu toute l'attention nécessaire à l'accessibilité des personnes en situation de handicap, ce qui leur permettra d'accéder à son contenu en version numérique. Les règles suivantes ont été mises en place dans ce rapport :

- La hiérarchie des titres pour que la structure du texte soit évidente.
- La police de caractère contrastée *Calibri* est de 14 points minima pour le corps des textes, et de 11 pour les notes de bas de page ;
- Les marques de paragraphes ont été réduites au maximum pour faciliter la lecture via les logiciels de synthèse vocale ;
- Les images intégrées dans le texte ont un texte de remplacement destiné aux personnes voyantes ou mal-voyantes, qui décrit l'image, son contexte, le sujet et les informations pertinentes.

¹ « Le masculin l'emporte sur le féminin » n'est pas une règle intemporelle, elle est au contraire relativement récente puisqu'elle n'est entrée en vigueur qu'au XVIII^e siècle, pour des raisons qui n'ont rien de linguistique : il fallait asseoir la supériorité masculine dans la langue, comme l'indiquait Claude Favre de Vaugelas (1585-1650), membre de l'Académie française à l'époque. (Bousquet et Vouillot 2017). Sources : *L'accord de proximité dans l'écriture inclusive. Peut-on utiliser n'emporte quel argument ?* de Marie-Louise Moreau .



MERCI ! Mouvement Ecologiste de Rassemblement Citoyen, s'engage pour Ciney et ses villages

MERCI ! est un mouvement ouvert à toutes et à tous, qui aspire à rassembler les citoyennes et les citoyens autour de valeurs fondamentales : la solidarité, la transition écologique, le bien-être pour toutes et tous, et le renforcement de la démocratie locale.

Nous croyons que c'est en agissant ici et maintenant que nous pouvons contribuer à un changement plus large. Chacune et chacun peut faire sa part, et chaque jour, des citoyens s'engagent pour le bien commun à travers des clubs sportifs, des associations sociales et culturelles, ou encore des groupes de soutien. Cet engagement citoyen est le moteur de la démocratie, un moteur propre que nous voulons encourager de toutes nos forces pour construire un avenir meilleur.



Ciney n'est pas une île isolée

*« Nous sommes directement concernés par les enjeux globaux qui nous entourent, à commencer par les dérèglements climatiques qui nous touchent déjà. Si certain·e·s préfèrent fermer les yeux en affirmant que ces problèmes ne concernent pas le niveau communal, **MERCI !** pense globalement pour agir localement ! »*

INTRODUCTION : TROIS « MERCI », TROIS AXES :

Axe 1 - Merci pour la protection de notre environnement et le bien-être de chacun·e

Nos lieux de vie — villages et quartiers — sont essentiels à l'épanouissement personnel et au bien-être de chacun·e, en harmonie avec l'environnement.

1.1. Une ville et des villages plus verts

Nous voulons améliorer la qualité de vie des citoyens et citoyennes en :

- Verdurant davantage le centre-ville et les villages (incitation à la création de jardins de façade, l'installation de plantes grimpantes et la plantation d'arbres sur les parkings);
- Assurant une meilleure propreté dans tous les espaces publics ;
- Restituant à la place Monseu sa vocation de lieu de rencontre et d'animation, et en ouvrant un débat participatif sur la possibilité de la rendre piétonne ;



- Réhabilitant des sentiers pour mieux connecter les villages entre eux ;
- Créant une « ceinture verte » autour de Ciney, offrant à la fois un espace de promenade et un mode de déplacement actif entre ville et villages, ainsi qu'un réseau de biodiversité. Les forêts domaniales ont une place stratégique dans cette ceinture verte et seront gérées d'une façon naturelle afin d'améliorer la biodiversité et la découverte de la nature par les citoyens.
-

1.2. Développer les mobilités actives

Le bien-être passe aussi par la sécurité et le choix en matière de mobilité. Nous voulons favoriser les déplacements à pied et à vélo en poursuivant les aménagements nécessaires. Les mobilités actives, bénéfiques pour la santé et l'environnement, sont une priorité.

La commune investira dans des aménagements cyclables séparés, la mise à disposition de parkings à vélos dans les zones commerçantes et la possibilité de recharger les batteries des vélos électriques de manière sécurisée.

1.3. Cantines durables



« Nous voulons instaurer **le repas scolaire gratuit pour tous les enfants des écoles de Ciney**.

Une alimentation saine et accessible à toutes et à tous est en effet essentielle pour le bien-être. Nous soutiendrons les initiatives locales favorisant l'agriculture de proximité et les circuits courts, afin de rendre les productions locales et bio plus accessibles. Nous plaidons pour que le label « Cantines durables » soit attribué à toutes les cantines scolaires et maisons de repos, favorisant l'approvisionnement local et le bio.

L'Objectif ? *Faire de Ciney la capitale de l'agriculture durable en Wallonie, en s'appuyant sur son statut de pôle agronomique ».*

1.4. Un enseignement mieux soutenu

Nous voulons garantir un enseignement de qualité dans des infrastructures bien entretenues. Le réseau scolaire communal, présent dans les villages, doit être renforcé pour rester un modèle d'éducation rurale. Nous mettrons l'accent sur le soutien aux équipes pédagogiques et **l'entretien réactif des locaux**.

Axe 2 - Merci pour vos engagements citoyens aujourd'hui et demain !



« À Ciney, de nombreux citoyens s'engagent au service de la collectivité à travers des associations, comités, clubs sportifs, etc. Cet engagement citoyen est une richesse qu'il faut préserver et encourager.

La commune est le niveau politique le plus proche du citoyen, c'est le lieu idéal pour mettre en œuvre une démocratie participative et inclusive. C'est pourquoi la participation citoyenne est inscrite dans l'ADN de notre politique. »



2.1. Création d'une Commission délibérative citoyenne

Nous voulons promouvoir une plus grande participation citoyenne dans les décisions communales pour une ville qui se construit avec et pour ses habitants. Concrètement, nous proposerons un conseil citoyen composé de citoyens tirés au sort pour formuler des recommandations, voire prendre des décisions sur des enjeux communaux.

2.2. Conseils consultatifs et budget participatif

Afin de favoriser la Participation citoyenne, nous voulons **renforcer les commissions citoyennes et encourager leurs implications** en outillant les groupes de travail avec des règlements et outils d'intelligence collective pour permettre une co-construction concrète des projets. Nous impliquerons les jeunes dans l'élaboration de projets de toute nature, en adaptant les outils et techniques de participation à leurs besoins et préférences.

Nous souhaitons renforcer les conseils consultatifs et valoriser le principe des budgets participatifs. Nous relancerons la dynamique du Plan communal de développement de la nature (PCDN), aujourd'hui « BiodiverCité » sous l'égide de la Wallonie. Nous recueillerons vos avis via des consultations publique et numériques. Nous consulterons les comités de quartier et de village pour tout projet susceptible de les impacter. Nous voulons aussi promouvoir le « droit d'initiative citoyenne » et informer les citoyens sur la manière de l'utiliser.



« Pour que les projets sur Ciney soient plus inclusifs, nous souhaitons que le **conseil consultatif de la personne handicapée** rende un avis obligatoire (non-contraignant) au minimum pour tout gros projet qui passe au Collège et au Conseil communal (événements, grands projets, travaux publics, mobilité,..) et qu'il soit inclus dans le dossier administratif à destination des conseillers. »

Nous estimons que la participation citoyenne mérite un échevinat dédié, doté de moyens et de personnel pour animer la vie démocratique. Cet échevinat aura pour première mission d'établir un règlement d'octroi des aides communales, de manière à assurer l'égalité de toutes les associations.

2.3. Suivi des grands projets

Nous mettrons en place des comités de suivi, composés d'élus et de citoyens, pour les grands projets à venir (boulevard urbain, autoroute de l'eau, ligne haute tension, nouveaux quartiers...). Ces comités joueront un rôle dans l'évaluation et l'adaptation des projets en fonction des besoins citoyens.

2.4. Digitalisation

Nous explorerons les solutions « Civic tech » pour redonner au citoyen une place centrale dans la démocratie locale, en combinant outils numériques et espaces de débat physique.

2.5. Partenariat avec le secteur associatif

Nous voulons créer plus de partenariats avec le secteur associatif de Ciney et de la Province autour de projets concrets (lutte contre la violence faite aux femmes, solidarité internationale, aménagements cyclables, lutte contre les assuétudes,..).

Axe 3 - Merci à tous ceux qui se battent pour une commune plus solidaire

La solidarité est essentielle ! Dans une société parfois encline à l'individualisme, nous soutenons toutes les formes de solidarité : intergénérationnelle, sociale, envers les personnes démunies ou en situation de précarité.

3.1. Soutien aux initiatives sociales



Nous voulons remercier et soutenir ceux qui travaillent à l'intégration sociale des personnes en difficulté. Nous miserons sur les structures existantes (CPAS, AMO, etc.), les soutiendrons davantage, et renforcerons les réseaux de solidarité.

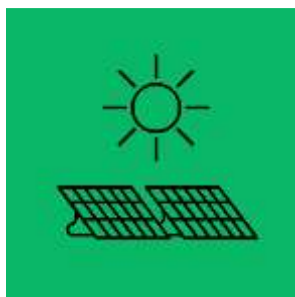
3.2. Un « plan logement »



Nous proposerons un plan logement intégrant notamment :

- Le renforcement de l'Agence Immobilière Sociale (AIS) ;
- Le soutien à la rénovation énergétique des habitations ;
- L'orientation des charges d'urbanisme vers la création de logements accessibles aux personnes isolées et à faibles revenus et la création d'un logement d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales.

3.3. Ciney, commune résiliente face aux dérèglements climatiques



- **Communautés d'énergies renouvelables** : Promouvoir la création de communautés d'énergies renouvelables à l'échelle des villages ou des quartiers, soutenues par la commune.
- **Plan Air Climat Energie** : En s'appuyant sur le plan POLLEC (politique locale énergie climat), élaborer un plan air-climat-énergie conforme aux objectifs wallons, basé notamment sur les recommandations d'un panel citoyen tiré au sort. Ce plan inclura des mesures pour l'atténuation (réduction des émissions) et l'adaptation (résilience du territoire).
- **Rénovation des bâtiments communaux** : Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments communaux via un plan pluriannuel, en profitant des subsides régionaux.
- **Rénovations énergétiques groupées** : Soutenir les initiatives de rénovations énergétiques groupées de particuliers grâce à des primes communales.
- **Voitures partagées** : Encourager les opérateurs privés de voitures partagées à développer leur offre dans les villages, proches des arrêts de train ou de bus, et des parkings sécurisés pour vélos. Encourager de la même manière les plateformes de partage de véhicules privés.
- **Lutter contre les îlots de chaleur** : Planter des arbres et créer des espaces verts dans les quartiers dépourvus en suivant le principe 3-30-300 :
 - 3 arbres visibles depuis chaque habitation
 - 30 % de verdure dans l'environnement immédiat
 - Un espace vert à moins de 300 mètres.

3.4. Ciney, commune modèle pour l'alimentation et l'agriculture durable



- **City marketing agricole** : Développer Ciney comme pôle agricole sous-régional, en collaboration avec les institutions locales (bac Agro, école d'agriculture Saint-Quentin, marché couvert, office provincial agricole (OPA), agence wallonne de l'élevage (AWE), l'agence régionale de sécurité alimentaire et d'inspection (ARSIA) ; etc.) et la promotion de l'agriculture biologique.

- **Alimentation durable** :

Faire de Ciney une commune modèle en matière d'alimentation durable en :

- Réservant une partie des terres communales à la production maraîchère locale.
- Promouvant la production locale dans les cantines scolaires avec des produits de saison.
- Instaurant la gratuité des cantines scolaires, pour donner accès à tous les enfants à une alimentation locale et de qualité.
- Encourageant le label « Green Deal Cantines durables » dans les écoles.
- Intégrant l'alimentation durable dans les projets pédagogiques, en plantant des arbres fruitiers dans les espaces publics.



- **Conseil de l'Alimentation Durable** : Favoriser les échanges entre producteurs ou productrices et consommateurs ou consommatrices à travers ce conseil.
- **Soutien aux coopératives alimentaires** : Encourager les coopératives et les circuits courts pour promouvoir une agriculture locale et durable.
- **Promotion de l'agriculture innovante** : Soutenir les agriculteurs et agricultrices mettant en œuvre des pratiques innovantes en agriculture, en lien avec les défis climatiques et de biodiversité.

1. Ciney s'engage dans la transition

Ciney est actrice de son temps et relève les défis du dérèglement climatique et ses conséquences. Nos échevins y contribuent : énergie, adaptation du territoire, gestion des déchets et agriculture ... autant de piliers sur lesquels il est possible d'agir concrètement à l'échelon communal.

1.1. L'Agriculture et l'environnement : des alliés indispensables



Nous voulons éviter la perte de terres agricoles, la spéculation foncière et préserver la fonction nourricière de la terre, véritable richesse de notre région. Nous voulons faciliter l'accès aux terres pour les jeunes agriculteurs et agricultrices. Nous proposerons par exemple une formule coopérative, ouverte à tous les particuliers qui souhaitent investir dans le devenir de l'agriculture paysanne et familiale, visant à récupérer des terres agricoles dans le giron public en vue de les remettre à disposition de jeunes agriculteurs et agricultrices, producteurs et productrices ou maraîchers et maraîchères. Partenaire expert : « Terre en vue »

Ciney, pôle majeur de l'agriculture wallonne, doit jouer un rôle de premier plan pour défendre un modèle agricole à taille humaine, qui prenne en compte les enjeux de la protection du climat et de la biodiversité.



« Nous voulons soutenir les agriculteurs et agricultrices qui mettent en œuvre des pratiques agricoles innovantes et promouvoir la production locale. Nous voulons favoriser la rencontre entre les agriculteurs ou agricultrices et les consommateurs ou consommatrices, soutenir et susciter la reconversion des producteurs vers des pratiques plus respectueuses ou plus locales, soutenir les coopératives agricoles. »

Le prix moyen de la terre a augmenté de + 33 % en 5 ans selon l'Observatoire du foncier, prix en totale déconnexion avec les montants payés à l'agriculteur pour sa production. Le prix du foncier est ainsi le **principal frein à l'installation** des jeunes agriculteurs et agricultrices.

Plus précisément, nous voulons :



1.1.1. Mettre la question de l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation locale au cœur de la participation citoyenne en amenant ce sujet au sein de la commission des agriculteurs et de commissions citoyennes (Conseil de l'alimentation durable, CLDR)

1.1.2. Protéger nos terres agricoles de l'artificialisation et garantir leur usage nourricier :

- Développer un véritable cadre cohérent de protection des terres agricoles à travers le schéma de développement communal, le schéma d'orientation local et le guide communal d'urbanisme ;
- Identifier et cartographier les terres agricoles dans le cadre du SDC afin de les exclure des zones encore à artificialiser ;

- Protéger systématiquement les terres agricoles de l'urbanisation ;
- Préserver les terres agricoles nourricières en leur conservant leur rôle premier. Refuser les projets d'agrivoltaïsme sur ces terres nourricières et refuser les projets de biométhanisation qui s'appuient sur des cultures énergétiques pour leur fonctionnement (maïs notamment).

1.1.3. Mettre en place une gestion active de nos terres agricoles publiques



- Poursuivre l'inventaire complet des terres publiques (en incluant aussi celles détenues par le CPAS et les fabriques d'église) précisant les formes de mises à disposition et recréer un lien avec les preneurs identifiés ;
- Réallouer les terres publiques occupées par des agriculteurs et agricultrices âgées, bénéficiant d'une pension et sans repreneur ou repreneuse identifiée pour faciliter la reprise de leur ferme plutôt que de la démanteler ;
- Louer systématiquement les terres publiques en bail à ferme ;
- Mettre par écrit les baux verbaux existants et les nouveaux baux et établir un état des lieux d'entrée protégeant les aménagements existants soutenant la biodiversité (haies, mare, etc.) ;
- Conserver les terres communales ou, en cas de vente forcée, de les vendre à d'autres acteurs publics à travers la banque foncière publique gérée par la DAFOR (SPW) ;
- Réformer les critères des cahiers des charges pour l'attribution des terres publiques (dont celles détenues par le CPAS et les fabriques d'église) en concertation avec les agriculteurs et agricultrices de la commune ;
- Développer des projets agricoles en insertion socio-professionnelle sur les terres du CPAS et de dédier la production aux cantines de collectivité de la commune (voir pour exemple le potager Saint Germain de Pepinster).
- Élaborer un plan d'action sociale qui articule les missions du CPAS à la gestion des terres publiques pour permettre des activités telles que formations professionnelles sur le terrain, production pour l'aide alimentaire, ...).

1.1.4. Soutenir des producteurs et productrices et commerces locaux misant sur le circuit court.

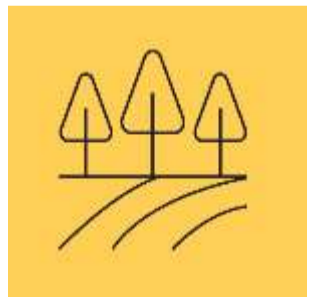
- Faciliter l'organisation de marchés et accorder la priorité aux producteurs en circuit-court ;
- Organiser et soutenir les événements mettant à l'honneur les producteurs et productrices et produits locaux ;
- Faire le choix d'une alimentation locale et durable pour les événements communaux ;
- Proposer le choix du Voltî (la monnaie locale) en même temps que le chèque commerce au choix des clients.

1.1.5. Accompagner les cantines des collectivités publiques vers des produits locaux et durables



- Faire le choix d'une alimentation locale et durable dans les cantines de collectivités (écoles, maisons de repos, ...) en allouant un soutien financier spécifique (budget fourniture, achat de matériel...) et en organisant la formation du personnel de cuisine si nécessaire ;
- Adapter les cahiers des charges des marchés publics pour s'adapter aux réalités des producteurs et productrices locaux ;
- Développer la mise en place d'actions d'éducation à une alimentation saine et de proximité, particulièrement dans les écoles et auprès de la population ;
- Instaurer la distribution de fruits et légumes/potages locaux dans les collations des collectivités communales.

1.1.6. Entretenir efficacement les espaces publics bordant les parcelles agricoles



- Entretenir les chemins communaux pour faciliter l'accès aux champs ;
- Promouvoir le fauchage tardif des bords de route tout en gérant la prolifération des adventices (rumex, chardon, ortie) pour limiter leur propagation dans les cultures. Cette mesure permet notamment de réduire les besoins d'utilisation en produits phytosanitaires ;
- Entretenir les haies le long des voiries communales, en particulier aux entrées et sorties de champ (limitation du champ de vision et risque de collision) ;
- Entretenir les fossés pour limiter les risques de coulées de boue et d'inondations ;
- Gérer les plantes exotiques envahissantes (ex. renouées du Japon, chardon, etc.) ;
- Dimensionner les aménagements routiers (chicanes, ralentisseurs, tournants,...) en prenant en considération la taille des machines agricoles ;
 - Prendre en charge (avec l'accord de l'agriculteur et/ou de l'agricultrice), la plantation et l'entretien de haies/alignements d'arbres à la limite entre les voiries communales et les terres agricoles afin de favoriser la biodiversité ;

- Communiquer vers les citoyens lors des périodes de circulation intenses des engins agricoles (moissons, fenaisons, récoltes, etc.) pour les inviter à redoubler d'attention ;
- Aménager les entrées de champ en concertation avec les agriculteurs et agricultrices.

1.1.7. Faciliter leur travail au quotidien

- Faciliter la délivrance de permis d'urbanisme pour l'installation de nouvelles fermes à taille humaine, pour la mise en place et la gestion d'infrastructures positives pour l'environnement (mares, ...) ainsi que pour les permis de déboisement en zone agricole ;
- Mettre en place un tarif préférentiel pour l'eau de distribution pour les éleveurs et éleveuses de la commune ;
- Mettre à disposition des points d'eau gratuits pour les éleveurs et éleveuses ;
- Organiser la collecte des plastiques et ficelles agricoles ;
- Gérer et organiser les commissions agricoles de dégâts climatiques aux cultures.

1.1.8. Lutter contre l'érosion et les inondations et le maintien de la fertilité des sols (via des pratiques agricoles soutenables, l'installation de haies, fascines, etc.);

1.2. Biodiversité



« Les dérèglements climatiques constituent l'un des principaux facteurs de la perte de biodiversité. Or, la solution face à ces dérèglements dépend en partie de cette même biodiversité. Ainsi, de toutes évidence, ces deux problématiques sont liées et indissociables. »

1.2.1. Aménagement et gestion des espaces naturels :

Nous nous engageons à augmenter les espaces verts et à favoriser la biodiversité :

- Acquisition et gestion de réserves naturelles par des associations spécialisées pour garantir une gestion durable de celles-ci.
- Subventions pour soutenir ces projets et permettre aux habitants de participer activement à la conservation de la nature.

1.2.2. Espaces publics et jardins naturels :

Nous voulons introduire plus de nature dans les espaces publics et encourager les jardins naturels :

- Gestion écologique des parcs, espaces verts, espaces publics et cimetières sans pesticides, en privilégiant les plantes indigènes.
- Encouragement des jardins naturels et des zones vertes dans les espaces commerciaux et industriels.
- Promotion des jardins naturels et des jardins de façade des maisons et des entreprises pour augmenter le maillage vert et apporter de la fraîcheur.
- Passer les demandes de permis à la loupe de la biodiversité.

1.2.3. Mobilité pour la faune et la flore :

Pour reconnecter les habitats naturels fragmentés :

- Identification des obstacles pour les déplacements des animaux et mise en place de solutions comme des tunnels pour amphibiens ou des ponts pour écureuils.

- Développement d'un réseau écologique à travers la commune permet le redéploiement de notre biodiversité, en renforçant et en connectant les habitats naturels existants (création de nouvelles aires protégées, mini-réserves naturelles éducatives, reconversion de friches industrielles, jardins-nature,...).

1.2.4. Coexistence avec les espèces animales :

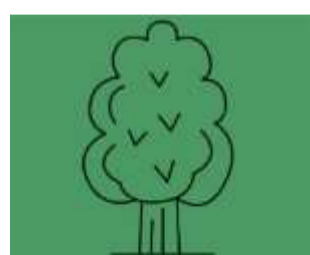
Nous souhaitons favoriser une meilleure coexistence entre les habitants et certaines espèces animales :



- Sensibilisation du public pour la protection des espèces comme les hirondelles, chauves-souris et hérissons.
- Encourager les habitants à choisir des barrières franchissables des jardins pour la petite faune plutôt que des cloisons.
- Mise en place d'un point de contact (Service Environnement) pour informer sur les espèces nuisibles comme le raton laveur, mise à disposition de cage adaptée et convention avec un vétérinaire agréé pour les éradiquer.
- Interdire les travaux d'entretien tels que l'élagage, l'abattage et la taille dans les jardins, les espaces publics et les zones vertes pendant la période de nidification, tant pour les services communaux que les particuliers et aux entreprises.
- Protéger et reloger la faune sauvage dans le bâti, les jardins, cours et balcons : ajouter un article spécifique dans le règlement de police au sujet de la protection de la Faune pendant les travaux de rénovation des bâtiments.
- Sensibiliser la population à la problématique du nourrissage (volontaire ou involontaire) des animaux sauvages autour des habitations (pigeons, renards, rats-laveurs) et interdire le nourrissage dans les parcs, espaces publics et les bois communaux.
- Recommander les centres de soins pour animaux blessés sur le site web de la commune et dans sa communication, afin de sensibiliser leur population à l'existence et à l'importance du Centre de Soins, ainsi qu'à la marche à suivre lorsqu'on trouve un animal sauvage blessé.
- Opter pour des feux d'artifices à bruit contenu et interdire les feux d'artifice qui ont de graves conséquences sur la santé des animaux domestiques et sauvages, sauf dérogation exceptionnelles pour des événements à l'écart de zones naturelles.

1.2.5. Bien-être et santé par la nature :

La nature contribue au bien-être des citoyens :



- Création d'espaces verts accessibles pour tous, avec des aires de jeux naturelles pour les enfants et des parcours de santé : des initiatives stimulantes telles que des biowalks, des jardins de soins respectueux de la nature, des parcours pour fauteuils roulants et d'incitation, ... à proximité des maisons de repos.
- Verdissement des cours d'écoles pour améliorer l'environnement d'apprentissage des enfants.

1.2.6. Lutte contre le dérèglement climatique :

Pour préserver notre cadre de vie, la lutte contre le dérèglement climatique reste une priorité :

- Planter de nouveaux arbres en ville (rue, écoles, parkings,...) car ils rafraîchissent la ville, régulent le taux d'humidité, absorbent les particules, produisent de l'oxygène, captent le CO2, créent un cadre de vie agréable.
- Intégrer la gestion de l'eau de pluie, de la verdure, de limitation des revêtements de sols non-perméables, la pose de toitures végétalisées dans tous les nouveaux projets de développement urbain.
- Encourager la végétalisation des façades et des toitures.

1.2.7. Choix d'un éclairage non néfaste pour la faune nocturne.

- Diverses études approfondies publiées ces dernières années indiquent incontestablement que tous les types d'éclairage, y compris l'éclairage LED et l'éclairage dit intelligent, ont des conséquences très néfastes pour la faune

nocturne. Pour tout aménagement de pistes cyclables, d'autres mesures de sécurité telles que des lignes blanches ou des réflecteurs doivent être envisagées et mises en œuvre.

1.3. Energie

La transition énergétique est en marche et les énergies fossiles ne constituent plus des solutions d'avenir : l'enjeu consiste d'une part à limiter au maximum l'impact sur le dérèglement climatique et d'autre part réduire notre dépendance au coût des énergies fossiles et au danger du nucléaire.

Dans ce contexte, il paraît évident d'opter pour une vision à long terme d'indépendance énergétique, d'abord en travaillant sur la diminution des consommations tant au niveau des bâtiments communaux que dans l'isolation des logements, ensuite en investissant dans les énergies renouvelables.



« Dans ces démarches de transition énergétique, l'avantage économique s'ajoute bien souvent à l'intérêt environnemental. La commune doit donc être un exemple pour les citoyens et pour les entreprises dans ce domaine ! »

1.3.1 Économies d'énergie

- S'appuyer sur le plan POLLEC pour accélérer les projets d'isolation des bâtiments communaux et reprendre en mains les travaux de remplacement des châssis et des chaudières ;
- Informer systématiquement la population sur les différentes primes et aides disponibles en matière d'économie d'énergie ;
- Renforcer le rôle de la commune comme facilitateur des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables pour les citoyens, mais aussi pour les entreprises (via l'ADL, en appui de POLLEC – Agence de Développement Local)

1.3.2 Développement des énergies renouvelables

- Lancer des dynamiques d'économie d'énergie par quartier via des audits ou des thermographies infrarouges. Poursuivre par des marchés de travaux et d'achats groupés.
- Soutenir le développement de communautés d'énergie sur la commune.
- Garantir le maintien des primes communales à l'isolation, réinstaurées en 2024 ;
- Soutenir la création de sociétés (coopératives) énergétiques locales pour le financement et la réalisation des investissements.

1.4. Le zéro déchet : un engagement fort pour un avenir durable



*« Le **zéro déchet** ne se limite pas à trier ou recycler ses déchets : c'est une **approche globale** qui questionne sa manière de consommer. C'est aussi une démarche collective permettant de réduire la production de déchets et d'économiser les ressources naturelles en favorisant les circuits courts, l'emploi et le lien social à l'échelon local. »*

Le BEP Environnement a une convention avec la Ville de Ciney pour l'accompagner dans sa démarche zéro déchet.

Manifestement, même si le taux de collecte de déchets recyclables augmente d'années en années, cela ne signifie pas pour autant que les déchets dans leur globalité diminuent sur notre territoire (résiduels, PMC, papier, etc..). Bien au contraire. Nous nous interrogeons sur la réelle efficacité de la convention avec le BEP environnement, une intercommunale dédiée à la gestion des déchets ménagers et dont la mission principale est de collecter les déchets ménagers.

Les indicateurs de performance relatifs aux taux de valorisation énergétique, de compostage/biométhanisation, de réemploi sur les encombrants collectés par la Ressourcerie Namuroise en région namuroise sont intéressants mais peuvent être améliorés.



Que ce soit avec le BEP ou avec un autre opérateur, nous souhaitons continuer dans une démarche zéro déchet et continuer à optimiser les stratégies existantes et créer de nouvelles stratégies pour réduire beaucoup plus les déchets, comme par exemple :

- Demander au BEP une évaluation des déchets résiduels pour les rendre visibles et mieux comprendre les politiques à mettre en place dans le cadre de la démarche zéro déchet ;

- Etudier avec le BEP la mise en place de système de blanchisserie (ou services de lavage centralisés) pour les couches en tissu réutilisables au sein de notre territoire : en effet, même si une prime pour les langes lavables existe, les crèches ne participent pas facilement à la démarche et les efforts fournis par les parents ne sont pas toujours suivis.

- Attirer les commerces et encourager les initiatives zéro déchet sur notre territoire, : recycleries et ressourceries avec meubles et électro-ménagers, outillhèques, matériauthèques, plateforme de services et d'échange local, repair café, entreprises de réparation, etc..
- Créer de centres communautaires de réutilisation et de réparation, où les individus peuvent apporter des matériaux qui auraient été précédemment jetés, afin qu'ils soient réparés et préparés pour être réutilisés à nouveau.
- Mettre en place de nouveaux centres de compostage communautaires dans les quartiers et des incitations pour que les habitants et entreprises fassent du compostage.
- Inciter à la réduction des déchets : récompenser les foyers qui compostent en leur offrant des réductions sur les services et les entreprises locales.
- Continuer à interdire les articles à usage unique lors des évènements et activités qui se déroulent dans les espaces et les bâtiments publics, en proposant des alternatives réutilisables et inciter les entreprises à agir de même.
- Organiser des formations au compostage, et créer des composteurs bénévoles pour le suivi des composteurs communautaires dans les quartiers et les entreprises relatives au zéro déchet.
- Centraliser sur le site de la commune toutes les informations et les adresses ressources.
- Favoriser les entreprises, notamment en économie sociale, qui se concentrent sur la réutilisation, la réparation, la reconception et le recyclage et investir dans des opportunités commerciales qui éliminent les déchets du système.

2. Un enseignement communal pour préparer l'avenir



L'enseignement cinacien compte 9 écoles communales réparties dans les différents villages de l'entité ainsi qu'à Ciney, dont l'école Primaire Communale Spécialisée "L'étincelle", ainsi qu'une école secondaire communale professionnelle Spécialisée "Les Forges". Il y a également le Conservatoire. Toutes ces écoles ont un seul Pouvoir Organisateur, le Collège communal de Ciney ! Il faut donc un « Collège » soudé et fort pour soutenir nos écoles, nos enseignants et leurs élèves, et relever tous les défis auxquels nous faisons face. Il faut également une administration et ses agents qui reçoivent effectivement les moyens de mener à bien leurs missions essentielles.



« Investir dans l'éducation, c'est investir dans l'avenir de notre société. Savoir, cohésion sociale, valeurs communes et capacité à construire un monde meilleur : ce sont les enfants d'aujourd'hui qui seront les bâtisseurs de demain.

L'enseignement a dû relever de nombreux défis historiques : la crise sanitaire, de nombreuses réformes en cours dont le Pacte pour un enseignement d'excellence, une grave pénurie d'enseignants, etc.. ».

Pour le soutenir sur notre territoire, nous proposons de :

2.1. Être disponible, à l'écoute et bienveillant avec les directions d'école :

Plus de présence et de l'intérêt sur le terrain, notamment lors des périodes cruciales, et pour pouvoir planifier les soutiens et accompagnements nécessaires à l'équipe pédagogique.

2.2. Créer un Conseil Consultatif de l'Enseignement Communal (CCEC) :



Une équipe de bénévoles représentera les écoles, les membres de droit et la société civile. Ce conseil aura pour rôle d'écouter et soutenir les équipes éducatives, proposer des améliorations et renforcer les liens avec la commune.

2.3. Soutenir les écoles face aux défis environnementaux :

- Gestion rationnelle de l'énergie et de l'eau.
- Promotion du « zéro déchet ».
- Alimentation **locale et gratuite à la cantine pour les enfants.**
- Verdurisation des cours de récréation et espaces verts accessibles aux enfants pour sensibiliser à la biodiversité.
- Mobilité active et partagée autour des écoles.

2.4. Rénover de façon optimale les bâtiments scolaires :



- Améliorer l'isolation, installer des panneaux solaires et moderniser les équipements pour réduire la facture énergétique.
- Organiser un entretien préventif régulier des toitures, de la sécurité, des sanitaires, du chauffage et de l'électricité pour prévenir au lieu de guérir. Profiter de la réorganisation des vacances scolaires pour mener à bien des travaux.

2.5. Renforcer et poursuivre la transition numérique :

- S'assurer que l'équipement nécessaire aux professeurs soit optimal pour respecter les nouveaux programmes du tronc commun (connexions wifi avec le matériel connexe, ..).
- Mieux promouvoir les écoles sur les supports de communication de la Commune, pour une meilleure visibilité.

2.6. Renforcer et réorganiser les équipes d'entretien des écoles.

- Mobiliser le personnel du service travaux pour qu'il réponde prioritairement aux besoins des écoles !

2.7. Soutenir les équipes pédagogiques :

Accompagner les équipes dans les nouvelles réformes pédagogiques, incluant l'intégration des pratiques comme l'école du dehors et la pédagogie active.

2.8. Renforcer l'encadrement scolaire et extra-scolaire :

Augmenter les ressources humaines pour encadrer les élèves lors des garderies et des repas, et créer des équipes formées et efficaces.



2.9. Promouvoir le bien-être à l'école et la prévention du harcèlement :

Collaborer avec le CPMS pour des actions de prévention contre le harcèlement. Encourager l'éducation à la bienveillance, avec des formations en communication non-violente et gestion du stress.

2.10 Activer la participation scolaire :

et soutenir les conseils de participation dans les écoles.

2.11 Soutenir les élèves à besoins spécifiques :

Accompagner les équipes pédagogiques dans les processus d'inclusion des élèves à besoins spécifiques, en collaboration avec le Pôle territorial.

2.12 Organiser le bénévolat dans les écoles :

Créer un pool de bénévoles pour soutenir les enseignants dans diverses activités (animations, études, déplacements à pied ou à vélo).

2.13 Créer de la vie scolaire à Ciney :

Favoriser les contacts entre les écoles, les associations locales et la communauté pour enrichir les activités scolaires.



2.14 Sécuriser les déplacements :

Étudier des solutions pour sécuriser les déplacements des élèves vers les gares, bus et écoles (pôles scolaires apaisés), tout en encourageant les mobilités douces. Envisager l'achat d'un deuxième bus scolaire pour les différents transports entre les villages et centres sportifs et culturels.

2.15 Orienter et former des jeunes :

Proposer des événements locaux pour aider les jeunes à construire leur projet personnel, notamment en lien avec les métiers de l'agriculture et les défis environnementaux locaux.

3. Le Sport et la culture pour tous, un milieu associatif fort et une inclusion sociale : des richesses à cultiver !

Notre programme met en avant un engagement fort pour le sport, la culture, le milieu associatif et l'inclusion sociale à Ciney, en soulignant le rôle de ces domaines dans la promotion de la santé, la cohésion sociale, et l'émancipation. Voici une synthèse des principaux axes :

3.1. Culture et accès pour tous



« La culture, c'est ce qui se vit à l'intérieur de chacun d'entre nous, c'est ce qui nous relie et sans doute ce que l'humanité crée de plus beau. Ciney est riche d'une culture qui grandit chaque jour et qui doit continuer à être soutenue sous toutes ses formes. Elle est un acteur incontournable de la cohésion sociale. »



- **Démocratiser la culture** : Amener la culture dans les quartiers et villages (y compris le village des Chemins d'Ariane), notamment en s'appropriant les lieux de vie quotidiens (parcs, écoles, cafés, rues, maisons de repos, tiers-lieux,..) La culture doit être un outil d'émancipation, refléter les réalités sociales et favoriser la participation citoyenne.
- **Soutenir les acteurs culturels locaux** : an partenariat avec le Centre Culturel, amplifier la promotion des artistes, musiciens et groupes folkloriques locaux via un soutien administratif et la visibilité dans le bulletin communal. Utilisation des infrastructures communales pour favoriser la création artistique.
- **Rendre accessible** : Le théâtre communal doit rester accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

3.2. Sport pour la santé et le lien social

Le sport pour tous, c'est une valeur fondamentale.



- **Promouvoir le sport** : Développement d'infrastructures de proximité (plaines de jeux, fitness urbain, anneaux de basket, terrains multisport, terrains de pétanques) dans les villages et quartiers, en favorisant la participation des habitants et en veillant à l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- **Prévoir des fontaines à eau, des bancs, des arceaux pour vélos et des toilettes** : à proximité des infrastructures publiques et des points d'intérêt.
- **Connecter les infrastructures sportives de proximité aux villages par des voies cyclables et des aménagements piétons sécurisés.**
- **Rendre accessible** : Offrir des aides aux personnes à faibles revenus pour accéder aux activités socio-culturelles.



- **Promouvoir le handisport**
- **Faciliter l'accès au Domaine de Chevetogne** : Restaurer un arrêt de bus pour faciliter l'accès à ce domaine de tourisme social pour tous. Prévoir une voie pour cyclistes entre la gare d'Haversin et l'entrée du Domaine de Chevetogne et instaurer une limitation de vitesse sur la rue Hirs (entre croisement de la rue de Mivau et Chevetogne).

3.3. Soutien aux associations

- **Rendre les subsides plus transparents** : Rendre publique les conditions d'attribution des subsides communaux pour que toutes les associations puissent en bénéficier, y compris les associations environnementales et solidaires.
- **Rendre les projets plus inclusifs et durables (mixité, inclusion, accessibilité, santé, senior, zéro déchet, ...)** : Ajouter aux conditions de subvention des critères bonus d'inclusion.
- **Augmenter la logistique** : Soutenir les associations, notamment en termes de transport et de logistique, pour les mouvements de jeunesse et autres groupes.
- **Faciliter le bénévolat** : Créer une plateforme pour faire correspondre les besoins des associations avec les bénévoles disponibles.

3.4. Intergénérationnel



- **Accueillir les enfants** : Développer des structures d'accueil (crèches, haltes garderies,..) pour les enfants, pour favoriser l'accès à l'emploi. Une attention particulière sera faite à l'accueil des enfants des familles mono-parentales et des enfants à besoins spécifiques.
- Améliorer les abords des écoles pour les rendre plus conviviaux et sécurisés.



- **Créer du logement intergénérationnel** : Encourager les logements partagés entre jeunes et seniors, favorisant les échanges et le soutien mutuel.
- **Soutenir les aînés** : Développer des services de maintien à domicile, des habitats groupés, tout en offrant un accompagnement spécifique pour les étapes de vie difficiles (pension, deuil, perte de mobilité).

4. Égalité des Chances, Diversité et Inclusion



« La lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité doivent être au cœur des politiques communales. Cette démarche nécessite une approche transversale qui englobe tous les domaines de compétence. Par exemple, il est impossible d'imaginer une politique urbaine sans prendre en compte les aménagements raisonnables et l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Cependant, la répartition des compétences entre différents échevins rend parfois difficile la mise en place de dispositifs intégrés et cohérents. »

La lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité doivent être au cœur des politiques communales. Cette démarche nécessite une approche transversale qui englobe tous les domaines de compétence. Par exemple, il est impossible d'imaginer une politique urbaine sans prendre en compte les aménagements raisonnables et l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Cependant, la répartition des compétences entre différents échevins rend parfois difficile la mise en place de dispositifs intégrés et cohérents.

Pour répondre à ces enjeux, il est essentiel de :



- 4.1. **Nommer un échevin en charge des politiques transversales**
En regroupant les compétences en matière de handicap, de troisième âge, de prévention, d'interculturalité et de lutte contre les stéréotypes, d'égalité hommes femmes, ..
- 4.2. **Sensibiliser les agents communaux et les travailleurs sociaux**
aux questions de discrimination, aux critères protégés par la loi, et aux services disponibles pour y remédier.

Pour les personnes en situation de handicap :



- 4.3. **Réaliser un audit et un plan d'actions pour améliorer l'accessibilité des infrastructures communales**
(hôtel de ville, parcs, bâtiments publics, plaines de jeux, infrastructures sportives, places communales, centre culturel, parkings et écoles) en collaboration avec des acteurs locaux et des associations de personnes handicapées.

4.4. **Intégrer systématiquement la dimension des personnes à mobilité réduite (PMR)**
dans toutes les activités et événements extérieurs organisés sur le territoire communal, en tenant compte de l'accessibilité, de la circulation, de l'évacuation, de la hauteur des stands, et de la communication adaptée. Pour se faire, se baser sur la charte "accessibilité wallonne" et ne pas oublier de communiquer, lors de tout événement pour que le public à besoins spécifiques puisse participer aux événements en connaissance de cause.

4.5. **Créer un point de contact pour le signalement de discriminations.**

4.6. Valoriser la fonction du "handicontact",

Et créer un répertoire des aides disponibles sur le territoire cinacien et namurois, dynamiser la commission pour les personnes handicapées, et rendre tous les événements sportifs, culturels et récréatifs accessibles.



4.7. Augmenter l'emploi de personnes en situation de handicap

au sein des services de l'administration communale. Cela inclurait des actions telles que la sensibilisation, la formation du personnel, et la désignation d'un référent handicap, chargé de veiller aux accommodements raisonnables pour ces personnes.

4.8. Développer des stages de découverte pour les personnes en situation de handicap

dans les services communaux, en collaboration avec l'AVIQ, afin de permettre une immersion dans le monde du travail. Proposer également des stages aux élèves de dernière année de l'école des Forges pour faciliter leur transition postscolaire. Sensibiliser les entreprises cinaciennes à participer également à l'opération.

5. Ciney, une commune paisible où chacun se sent en sécurité

La sécurité est un droit essentiel, que les autorités communales se doivent de garantir en tout temps.

Si les chiffres objectifs montrent une diminution des faits délictueux sur le long terme, de nombreuses personnes continuent à subir des nuisances et à éprouver un réel sentiment d'insécurité.



*« Nous sommes convaincus que **la convivialité, l'entretien des liens sociaux et le maillage associatif** peuvent très largement réduire ce sentiment d'insécurité tout comme ils peuvent aussi contribuer à diminuer les faits de violence ou les nuisances. En ce sens, nous plaidons à travers tout notre programme pour soutenir et amplifier tout ce qui contribue à augmenter le bien-être. »*

Parmi les causes favorisant le sentiment d'insécurité les plus souvent citées, on note la vitesse automobile, la malpropreté, le bruit... Des nuisances qui peuvent pourtant être facilement réduites.

Nous voulons :



5.1. Un cadre policier complet et formé

aux interventions envers des publics spécifiques ainsi qu'en matière de violence intrafamiliale

5.2. Une lutte assidue contre les dépôts clandestins et la malpropreté,

à travers notamment le renforcement des contrôles autour des points sensibles

5.3. Réserver les sanctions administratives communales aux seuls actes commis par des personnes majeures

5.4. Introduire systématiquement dans les aménagements la dimension de la sécurité et l'attention portée aux personnes vulnérables

5.5. Rétablir un éclairage sécurisant dans les espaces fréquentés en soirée

5.6. Réduire la vitesse

Systématiser l'aménagement de dispositifs invitant à diminuer fortement la vitesse dans les agglomérations et aux abords de celles-ci.

6. Une Ville Inclusive pour Tous



« Faire de Ciney une ville inclusive et accessible à toutes et à tous est un projet d'envergure. Il s'agit de créer un cadre de vie agréable et accueillant pour les personnes porteuses de handicap, les personnes précarisées, les personnes âgées, et plus largement pour l'ensemble de la population. »

Parmi les propositions :

- **Renforcer le rôle des conseils consultatifs**, dont les avis devront être pris en compte pour toutes les questions relatives à l'inclusion.
- **Impliquer les habitants** dans l'aménagement des espaces récréatifs, notamment à travers un budget participatif, pour garantir que ces espaces répondent à leurs besoins.



- **Répondre aux besoins des gens sur l'espace public** : Prévoir des espaces à l'ombre (arbres ou pergola) avec des bancs, des toilettes publiques à proximité des espaces récréatifs ainsi qu'une fontaine à eau.
- **Créer des espaces de jeux innovants**, adaptés aux différentes tranches d'âge et accessibles à toutes et tous.

- **Soutenir les activités des associations de jeunes et de seniors** (mouvements de jeunesse, MJC, Conseil communal consultatif des Aînés) en leur offrant un soutien logistique, humain et financier.
- **Encourager la création de lieux et de comités citoyens**, en vue de favoriser l'autonomie et l'émancipation des habitants.



- **Favoriser les rencontres intergénérationnelles** à travers des événements et activités qui rapprochent les différentes catégories de population.
- **Lors de la création de nouvelles rues, donner un nom de femmes** cinaciennes, namuroises ou belges qui ont marqué l'histoire par leur engagement, leurs réalisations ou leur combat pour un monde plus juste, afin de visibiliser les femmes illustres sur notre territoire.

- **Organiser chaque année sous forme d'activités ou de fêtes les journées internationales** en lien avec la cohésion et l'inclusion, de manière visible et avec l'appui des écoles, des associations, etc (journée des personnes handicapées, journée de lutte pour les droits des femmes, journée LGBTQIA+, etc).

7. Ciney, commune conviviale, solidaire et ouverte sur le monde



« Une commune où il fait bon vivre se distingue par sa convivialité, où les habitant.e.s, quelle que soit leur origine sociale ou géographique, se côtoient, échangent et réalisent des projets communs. Nous nous engageons à défendre une communauté humaine où chacun – femmes, hommes et enfants – peut manger à sa faim, dormir en sécurité et vivre dans la dignité. Nous croyons que chacun mérite un soutien, sans stigmatisation, en cas de coup dur, pour retrouver son autonomie. »

Nous voulons donner aux publics en difficulté les moyens de redevenir des acteurs citoyens, en facilitant l'accès à l'information, à la formation et en promouvant la santé, afin de lutter contre toutes les formes d'exclusion. La convivialité et la solidarité doivent également être renforcées par des actions communales et du CPAS, dont le rôle est essentiel dans le soutien aux personnes précarisées et dans la construction d'une solidarité locale.

Simultanément, nous aspirons à faire de Ciney un territoire ouvert sur le monde, fondé sur l'égalité des chances, où chacun peut s'épanouir et participer à la vie collective. Nous rejetons la peur et les replis identitaires, et misons sur l'accueil, l'ouverture et l'intégration à travers le dialogue interculturel et la promotion de la diversité.

7.1. Actions pour renforcer la convivialité

- **Aménagement d'espaces publics** : multiplier les lieux accessibles à tous, comme des plaines de jeux, salles de village, bancs publics et petits espaces publics villageois.
- **Soutien aux initiatives citoyennes** : encourager les fêtes de quartier, les groupes d'achat locaux, et les jardins partagés pour favoriser la convivialité.
- **Création de comités de quartier** : dynamiser les quartiers par la mise en place de comités locaux qui renforcent le lien social, avec un soutien matériel.

7.2. Soutien à la cohésion sociale



« Face aux politiques excluantes des gouvernements de droite, le CPAS verra son travail s'intensifier alors que ses moyens sont limités. Il est impératif de s'assurer que le CPAS puisse continuer à jouer son rôle essentiel pour les citoyen.ne.s dans le besoin ».

- **Soutenir efficacement le CPAS** : s'assurer de son bon fonctionnement et d'une réponse adéquate aux besoins des citoyens.
- **Synergies locales** : créer des partenariats entre le CPAS, les institutions culturelles, les clubs sportifs, le secteur associatif et les entreprises d'insertion socio-professionnelle pour lutter contre la précarité et l'exclusion.
- **Potagers partagés** : encourager la création de potagers partagés pour réduire le coût de l'alimentation tout en favorisant les liens sociaux.
- **Plateforme numérique d'échanges** : mettre en place ou soutenir une plateforme numérique pour faciliter les échanges de biens et services (outilthèques, voitures partagées, baby-sitting, bénévolat).

7.3. Accompagnement social

- **Transparence et professionnalisme** : garantir un fonctionnement clair du conseil de l'action sociale.
- **Privilégier l'accompagnement constructif** : refuser la logique des sanctions liées au Plan Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS) et offrir un soutien visant l'autonomie des bénéficiaires.
- **Soutien aux familles monoparentales** : accorder une attention particulière aux parents seuls avec enfants.
- **Prêts sans intérêts pour petits travaux** : offrir des prêts à 0% pour des rénovations, notamment dans une optique d'économie d'énergie.
- **Formation du personnel à l'empathie** : sensibiliser le personnel du CPAS et de l'accueil communal à la communication non-violente et aux réalités des familles précaires.

7.4. Accès à un logement décent pour tous



- **Déclaration de politique du logement** : le Collège actuel n'a pas planifié de politique du logement à Ciney. Dans les neuf mois suivant le renouvellement du conseil, définir des objectifs pour garantir le droit à un logement décent, tel que prévu par la Constitution.

- **Collaboration avec l'Agence Immobilière Sociale** : poursuivre la création de logements publics, d'urgence, et d'insertion, prioritairement en centre-ville pour limiter les problèmes de mobilité.

- **Favoriser la mixité sociale** : négocier des pourcentages de logements sociaux dans tous les projets d'urbanisation.
- **Dispositif "Housing First"** : continuer à offrir un logement en priorité aux personnes sans domicile fixe, avant même d'entamer un suivi social ou médical.
- **Régie foncière** : créer une régie pour acquérir des terrains et immeubles, afin de maîtriser le développement du territoire et d'assurer une politique active de logement.



- **Lutte contre les logements vides** : appliquer la taxe sur les logements inoccupés et offrir des primes pour la réhabilitation des logements et commerces.

- **Suivi de la motion "Commune hospitalière"** : assurer la mise en œuvre de la motion votée en 2020, notamment par la mise à disposition de logements pour les migrants.

- Favoriser le **"cohousing" ou habitat partagé** ainsi que l'installation des habitats légers, community land trust,..

7.5. Accueil des réfugiés, primo-arrivants et demandeurs d'asile



- **Kit d'accueil pour les nouveaux arrivants** : fournir un kit d'accueil et orienter vers les services de citoyenneté et les formations en FLE (Français Langue Étrangère).

- **Accueil digne des réfugiés** : promouvoir la tolérance, le respect des convictions religieuses et des choix de vie des réfugiés.

- **Mise en œuvre de la motion "Ciney-commune hospitalière"** : assurer une application concrète de cette motion.

- **Accompagnement scolaire et para-scolaire des enfants migrants, réfugiés et demandeurs d'asile** : investir dans l'accompagnement scolaire des enfants pour faciliter leur intégration et assurer leur bien-être (lien avec l'école des devoirs, l'AMO, les scouts, etc..).

8. Ciney, une commune où la santé compte

Nous voulons que les Cinaciennes et les Cinaciens puissent grandir et vivre dans un environnement sain mais également sur un territoire qui garantisse un haut niveau de services en matière de santé.

8.1. Contrer la pénurie des médecins



Face à la pénurie de médecins généralistes et spécialistes qui menace déjà, nous voulons mettre en place des structures

d'accueil multidisciplinaires permettant aux généralistes de s'installer à moindre coût et de bénéficier d'un service

administratif partagé. Dans ces mêmes lieux, des médecins spécialistes, des professionnels de la santé mentale, etc.

pourraient également occuper des créneaux. La commune devra s'investir en partenariat avec la fédération des médecins généralistes et les mutuelles.

8.2. La lutte contre les violences faites aux femmes



« La lutte contre les violences faites aux femmes est une responsabilité collective qui nécessite des engagements politiques et budgétaires à la hauteur de l'enjeu. Les communes, en tant qu'institutions de proximité, ont un rôle clé à jouer pour protéger les victimes et prévenir ces violences. »

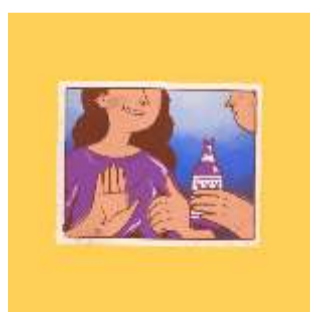
Parmi les actions envisagées :

- Créer une plateforme multidisciplinaire regroupant la police, le CPAS, les services de prévention, la maison citoyenne, les associations telles que l'AMO, les services PMS, afin de travailler ensemble à l'accompagnement des victimes.
 - Cette plateforme aurait pour mission de réaliser un **diagnostic local sur les violences intrafamiliales (VIF)**.
 - Elle pourrait offrir un **espace de rencontre neutre**, permettant aux victimes de sortir du cadre policier, notamment pour celles qui ne se sentent pas encore prêtes à déposer plainte.
 - Elle pourrait organiser les rôles de chaque service dans l'accompagnement des victimes et **mettre en place une équipe mobile** capable de se déplacer à domicile ou dans un lieu neutre pour apporter du soutien.



- Former les agents communaux les travailleurs sociaux et les policiers de première ligne à **reconnaître et traiter les situations de violence conjugale**. Renforcer le service de première ligne avec un temps plein d'assistant social spécialisé.
- Organiser des actions de prévention pour sensibiliser la population aux VIF, par exemple à travers des ateliers de sensibilisation à la communication non-violente, et des cycles d'information à destination des familles.
- Créer un logement d'urgence ou de transit spécifiquement destiné aux femmes avec ou sans enfants en difficulté (**violences conjugales, précarité, etc**) en ville, pour leur offrir un accès facilité aux transports et aux services publics, notamment pour celles avec des enfants scolarisés. Prévoir un accompagnement social.
- Créer un logement Jarfi LGBTQIA+ d'urgence pour jeunes en rupture familiale.

8.3. Lutte contre les assuétudes



Les dépendances liées à la consommation de produits tels que drogues, alcool et tabac sont de plus en plus présentes à Ciney. Il est essentiel de développer des actions de prévention et de sensibilisation. La culture nationale de la convivialité est très associée aux consommations de produits psychoactifs, notamment d'alcool. Les consommations de produits psychoactifs, alcool et stupéfiants, peuvent engendrer des prises de risques et des dommages sociaux réductibles et évitables : mise en danger de soi, mise en danger d'autrui, notamment par accidents, violences, etc.. Chez certains jeunes, on observe une tendance régulièrement croissante aux consommations excessives. Il est important de

prévenir les risques et réduire les dommages pour ces différents publics.

- **Création d'un réseau de soutien et de partenariats (associations de prévention ou de milieux de la nuit, sécurité, santé, ..)** : regrouper les services concernés (CPAS, AMO, police, associations cinaciennes et namuroises, écoles,..) pour travailler ensemble sur la détection et l'orientation des personnes en situation de dépendance. L'objectif ne serait pas de l'ordre de la sécurité publique, du secourisme ou d'intervention médico-sociale, mais relèverait plutôt du dialogue, du repérage, de l'aide à l'autoévaluation, de l'apport d'informations et de conseils personnalisés, de l'orientation (notamment l'accès aux soins).

- **Espaces de rencontre neutres** : offrir aux victimes de dépendances un espace hors de la sphère policière où elles peuvent être écoutées sans jugement, favoriser la réflexion du public sur sa relation aux produits,
- **Sensibilisation des acteurs de première ligne** : proposer des formations aux assistantes sociales et aux intervenants qui sont souvent confrontés aux victimes d'assuétudes.
- **Actions de prévention d'associations spécialisées lors d'événements** : animer des espaces ou stands de sensibilisation (informations et échanges) lors des festivités (festival, kermesses, fêtes locales, soirées d'écoles, etc), avec mise à disposition de fontaines à eau pour la déshydratation, et offre variées de boissons non alcoolisées et funs à prix abordables.

8.4 Santé mentale des adolescents



Les professionnels de la santé alertent depuis plusieurs années sur l'augmentation significative des problèmes de santé mentale chez les adolescents et les jeunes adultes. A côté de la problématique du harcèlement, d'autres phénomènes entrent en ligne de compte comme l'éco-anxiété ou l'augmentation de la précarité des jeunes.

Nous privilégions une approche systémique qui vise à accroître le bien être général dans la commune, à travers le réseau étoffé des jeunesses locales, des associations à destination des jeunes, des mouvements de jeunesse, de la prise en charge des problèmes sociaux, etc.

Le suicide représente 25% des décès chez les 15-24 ans. Ce seul chiffre doit nous inciter à tout mettre en œuvre localement pour repérer et accueillir correctement les situations à risque.



« Nous voulons accroître l'offre de services pour mieux accueillir cette détresse, depuis l'accueil téléphonique jusqu'à la prise en charge thérapeutique. La commune doit procéder à un état des lieux des services existants et les réunir afin de mieux organiser et d'accroître le réseau de prise en charge. »

On s'appuiera sur l'expérience des réseaux de sentinelles, à l'instar de ce que développe la province de Liège, sur la base de projets similaires en France ou au Québec.

9. Un cadre de vie de qualité pour toutes et tous

La population de Ciney est en croissance. La responsabilité du politique est d'anticiper et d'accompagner cette croissance en garantissant un urbanisme, des espaces publics, un environnement et des services de qualité pour tous.

9.1. Urbanisme – aménagement de nos lieux de vie



- Afin de donner une orientation claire sur le développement de Ciney, coordonner la mise en œuvre du schéma de développement communal, en mettant en priorité la protection des terres agricoles et des espaces naturels et en garantissant l'accès au logement pour tous.
- Établir un bon équilibre entre la ville et les villages, en arrêtant l'extension des constructions en dehors des noyaux d'habitat. Favoriser la construction ou la rénovation d'habitations dans des zones déjà dotées d'équipements et de services de manière à préserver nos paysages, notre patrimoine naturel, nos superficies de terres fertiles. Cela limite aussi la dépendance à la voiture et les coûts

pour la collectivité sont limités.

- Dans ce contexte, soutenir les projets d'éco-quartiers et de reconstruction de la ville sur elle-même. Par exemple en reprenant la main sur les terrains inoccupés à proximité de la gare (quai de l'industrie) pour y développer un

véritable éco-quartier, site idéal pour le développement de logements et de services, à proximité de la gare et du centre-ville.

- Veiller à la bonne intégration dans leur environnement des nouveaux quartiers déjà planifiés (Crahiat, Stade Lambert, etc.)
- Mettre en place une régie foncière ayant pour tâche de poursuivre des acquisitions de terrains et d'immeubles. Cela permettra à la commune de mieux maîtriser le développement de son territoire et de mener une politique active en matière d'aménagement du territoire et de logement.
- Favoriser la plantation d'espèces végétales locales lors de la délivrance des permis d'urbanisme
- Augmenter le nombre de toilettes publiques en ville

9.2. Logement



- Poursuivre, en collaboration avec l'Agence Immobilière Sociale et le Foyer cinacien, la mise à disposition de logements publics, de logements de transit et de logements d'urgence, prioritairement dans le centre-ville pour éviter tout problème de mobilité.
- Continuer à appliquer, chaque fois que nécessaire, la taxe sur les logements et commerces inoccupés (dans l'optique de faire baisser les loyers) et inciter, par des primes, à l'aménagement de logements aux étages des bâtiments commerciaux et à la réouverture des commerces dans le centre-

ville et au cœur des villages.

- Mettre en place une cellule communale d'action contre les logements vides.
- Poursuivre résolument la lutte contre les logements insalubres en accompagnant autant les locataires que les propriétaires pour favoriser l'amélioration des logements.
- Veiller à la qualité mais aussi à la mixité sociale dans tous les projets d'urbanisation en négociant un pourcentage de logements publics avec les promoteurs.
- S'appuyer sur le projet « housing first » pour l'accompagnement et la supervision des locataires dans la « bonne gestion » de leur logement, permettant une reprise de confiance et un gage de sécurité pour les propriétaires et l'accès aux logements des publics précaires.
- Encourager la création d'habitats groupés, intergénérationnels, « kangourous » ou supervisés

9.3. Mobilité

9.3.1 Modes actifs – piétons/cyclistes



- Réaliser les aménagements d'infrastructure pour faire de Ciney et de ses villages, une zone apaisée en matière de mobilité active pour les piétons et les cyclistes ;
- Repérer les zones les plus dangereuses et augmenter le nombre de zones 30 aménagées (dont le centre-ville), de brise-vitesse clairement signalés, de rétrécissements de chaussée ou de toute autre technique visant à ralentir la circulation dans ces secteurs. Aménager en zone 30 les rues qui n'ont pas vocation de transit.

- Développer des espaces-rues en zone 20 km/h dans les impasses résidentielles : ce sont des espaces partagés où chaque type d'utilisateur.trice doit pouvoir trouver sa place en toute sécurité. Les piétons y sont prioritaires et les jeux d'enfants y sont autorisés.
- Prendre systématiquement en compte la place des piétons et des cyclistes dans tous les nouveaux aménagements de voirie.
- Entretien et développer un réseau de sentiers pour les promeneurs, les cyclistes et les cavaliers.
- Editer annuellement une carte cyclable et une carte piétonne de la commune pour montrer aux citoyennes les itinéraires privilégiés pour ces modes actifs et pour mettre en valeur les nouvelles réalisations ;
- Veiller au déploiement du « brevet cycliste » pour tous les élèves de 5ème primaire, tous réseaux confondus et valoriser davantage ce brevet lors d'une remise officielle et protocolaire ;
- Poursuivre et amplifier la mise en œuvre du « Plan Communal Cyclable » en sécurisant l'usage du vélo en ville, et améliorer ou développer les liaisons cyclables entre la ville et les villages, inter-villages et la piscine ou les zoning ;
- Multiplier les pistes cyclables, en assurant la continuité avec les pistes cyclables des communes limitrophes.

9.3.2 Transports en commun



« A Ciney comme ailleurs, nous avons le choix : continuer le « tout à la voiture » et rater le tournant qui s’amorce, ou saisir les opportunités de nouveaux modes de déplacement en plaçant les piétons, cyclistes et transports en commun au cœur de toutes les pratiques. La mobilité passera par de nouvelles manières de se déplacer (ou de ne pas se déplacer, notamment avec le développement du télétravail). »



A Ciney comme ailleurs, nous avons le choix : continuer le « tout à la voiture » et rater le tournant qui s’amorce, ou saisir les opportunités de nouveaux modes de déplacement en plaçant les piétons, cyclistes et transports en commun au cœur de toutes les pratiques. La mobilité passera par de nouvelles manières de se déplacer (ou de ne pas se déplacer, notamment avec le développement du télétravail).

- Garantir une gratuité des parkings de la gare pour favoriser l’usage du train et éviter l’engorgement de la ville. Un parking gratuit est également très utile le week-end et en soirée et pour les commerces

et l’HoReCa du bas de la ville

- Élaborer un plan de stationnement global visant à répondre aux enjeux des différents quartiers
- Renforcer l’aspect « pôle multimodal » de la gare afin d’assurer la complémentarité des déplacements en train avec d’autres modes de déplacement
- Créer des itinéraires cyclables convergeant vers la gare et installer des parkings vélos sécurisés, notamment pour les vélos électriques
- Réserver des espaces de stationnement au covoiturage aux abords de la gare

9.3.3 Le partage de sa voiture

- Créer des aires de parkings pour co-voiturage à proximité de la E411, de la N4 et de la route Charlemagne
- Créer une plateforme de co-voiturage spécifique pour Ciney et ses environs
- Soutenir les nouvelles solutions de mobilité telles que les voitures (ou vélos) partagées. Grace à Ecolo, Ciney a été la première commune de sa catégorie à disposer d’une station de voiture partagée Cambio. D’autres systèmes de partage doivent venir compléter l’offre.

10. Faire de Ciney une commune attractive et dynamique

10.1. Commerces et attractivités économiques



« Le centre-ville doit rester un lieu de convivialité, de rencontre et de liens sociaux. Dans ce contexte, la priorité doit être mise sur le maintien du commerce en centre-ville et sur l'accessibilité à ces commerces via tous les moyens de transports, à pied, à vélo, en transport en commun et en voiture ! »

- Freiner l'exode du commerce vers l'extérieur de la ville et favoriser le retour des activités commerciales, artisanales et de service vers le centre-ville par une politique volontariste via des règles d'urbanisme et des primes adaptées.
- Favoriser le retour des commerces et des services dans les villages que ce soit de façon permanente ou itinérante.
- Mettre en place une structure de « management du centre-ville », regroupant des commerçants du centre-ville, des habitants du centre-ville et des représentants du monde politique, pour définir la stratégie de redynamisation du centre-ville : identifier les besoins qui ne sont pas rencontrés, quelles attentes de la part des chaland, quelles animations mettre en place, etc.
- Développer davantage de stationnement vélo en centre-ville pour développer le commerce de proximité à vélo.
- Dans le même temps veiller à conserver suffisamment d'espace de stationnement automobiles à proximité des commerces, notamment lors de la verdurisation ou la piétonisation d'espaces publics.

10.2. Ciney, capitale du tourisme vert



« Nous devons tirer le meilleur parti de notre patrimoine naturel pour proposer des séjours nature et durables aux visiteurs. »

10.2.1. Valorisation des paysages et du patrimoine :

Développer une dynamique touristique en collaboration avec la Maison du Tourisme et le Parc Naturel Cœur de Condroz, en soutenant les acteurs locaux.

10.2.2. Accueil des cyclistes :

Promouvoir le label "Bienvenue Vélos" dans l'Horeca et valoriser la ville comme étape sur l'EuroVéloRoute n°5.



10.2.3. Développement d'hébergements diversifiés :

Soutenir la création de gîtes, chambres d'hôtes et autres formes d'hébergement en lien avec le tourisme vert.

10.2.4. Circuits pédestres et VTT :

Poursuivre l'aménagement de circuits et favoriser les connexions avec les sentiers d'art locaux et régionaux.

10.2.5. Aligner les politiques qui contribuent à l'attractivité du centre-ville (tourisme, commerce,

événementiel) :

Avoir une approche transversale en rassemblant ces trois politiques sous un seul échevinat.

10.2.6. Créer des balades culturelles, patrimoniales, matrimoniales et historiques à thèmes dans le centre-ville :

Haltes avec mobiliers urbains, espaces verts, agoras, signalétique touristique du patrimoine, guides, art en ville, etc..

10.2.7. Encourager la labellisation des hébergements éco-responsables sur le territoire.

10.2.8. Développer un service de vélos électriques en location :

A proximité de la gare et du centre-ville permettant aux visiteurs de se déplacer de manière écologique et agréable dans la ville et ses environs.

11. Bien-être animal



Le bien-être animal doit être une préoccupation constante et bénéficier de moyens adéquats.

Il faut poursuivre les efforts en vue de faire **stériliser les chats** qui vivent en liberté. Cette responsabilité incombe au premier chef au propriétaire, mais de nombreux chats n'en ont pas ou plus. C'est à la fois favorable à l'animal, afin d'éviter la prolifération de chats errants susceptible de développer des maladies ou des parasitoses ; mais c'est aussi favorable à la biodiversité en diminuant la pression que ces petits prédateurs exercent sur de nombreuses espèces.

Les animaux sont sensibles au bruit. Lors de chaque feu d'artifice des fuites d'animaux, des crises de panique et des comportements risqués sont relevés. La commune veillera à **limiter les impacts des feux d'artifice** en adoptant la pratique des feux à bruit contenu et en limitant le nombre des feux tirés.



Les chiens ont besoin de faire de l'exercice. En ville, les possibilités de laisser des chiens courir en liberté et socialiser sont très limitées. C'est pourquoi nous proposerons **la création d'un parc à chiens en centre-ville**.